



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Province de Québec
MRC de Drummond
Conseil de la MRC de Drummond

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Drummond tenue à la salle du conseil de la MRC de Drummond, située au 436, rue Lindsay, Drummondville, le mercredi **11 février 2026 à 19 h 30**, le tout conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et au règlement MRC-754.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Line Fréchette	préfète
Nathacha Tessier	préfète suppléante
Jean-François Houle	maire de Drummondville
Sylvie Laval	mairesse de Durham-Sud
Alcide Boisvert	maire de L'Avenir
François Parenteau	maire de Lefebvre
Stéphane Dionne	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Paroisse
Sylvain Jutras	maire de N-D-du-Bon-Conseil, Village
Guy Lavoie	maire de Saint-Bonaventure
Éric Émond	maire de Saint-Cyrille-de-Wendover
François Bilodeau	maire de Sainte-Brigitte-des-Saults
Richard Kirouac	maire de Saint-Edmond-de-Grantham
Gilles Beauregard	maire de Saint-Eugène
Simon Lauzière	représentant de Saint-Félix-de-Kingsey
Alain Laprade	maire de Saint-Guillaume
Diane Bourgeois	mairesse de Saint-Lucien
Benoît Yergeau	maire de Saint-Pie-de-Guire
Luce Daneau	mairesse de Wickham
Geneviève Allaire	représentante de Saint-Majorique-de-Grantham

Ceux-ci formant quorum et siégeant sous la présidence de madame Line Fréchette, préfète.

Sont également présents :

John Husk, directeur général et greffier-trésorier
Lisa Leblanc, greffière adjointe

La séance débute à 19 h 45.

1. MOT DE BIENVENUE ET PRÉSENCES

La préfète souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MRC14321/02/26



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

Il est proposé par Richard Kirouac
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en retirant les points suivants :

- 7.3.2) Introduction à la Power Platform / Octroi
- 9.5.2) PRMHHN / Site Web Centre-du-Québec / Demande de soumissions / Autorisation
- 9.6.1) Projet d'entente avec Drummond économique / Autorisation

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1. **Mot de bienvenue et présences**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Conseil**
 - 3.1) Procès-verbal du 21 janvier 2026 / Adoption
 - 3.2) Suivi des résolutions du conseil du 21 janvier 2026
4. **CAP**
 - 4.1) Procès-verbal du CAP du 9 décembre 2025
5. **L'agenda de la MRC**
6. **Finances**
 - 6.1) Comptes à payer / Certificat de disponibilité du 3 février 2026 / Dépôt
 - 6.2) Réseau Accès PME / Remise des sommes à Drummond économique / Autorisation
7. **Administration**
 - 7.1) Nomination des membres des comités
 - 7.1.1) Comité d'acquisition d'œuvres d'art
 - 7.1.2) Comité culturel
 - 7.1.3) Comité d'aménagement
 - 7.1.4) Comité d'analyse des demandes de financement (FASO)
 - 7.1.5) Comité d'évaluation foncière
 - 7.1.6) Comité consultatif du parc régional de la Forêt-Drummond
 - 7.1.7) Comité directeur du parc régional de la Forêt-Drummond
 - 7.1.8) Comité du personnel
 - 7.1.9) Comité du Fonds de la ruralité
 - 7.1.10) Comité de sécurité incendie et comité de sécurité civile
 - 7.1.11) Comité de mobilité durable
 - 7.1.12) Comité de gestion des matières résiduelles
 - 7.1.13) Comité MADA
 - 7.1.14) Comité directeur du PDZA
 - 7.1.15) Comité sur les énergies renouvelables
 - 7.1.16) Comité consultatif agricole
 - 7.1.17) Comité d'investissement commun
 - 7.1.18) Représentations externes
 - 7.2) Gestion contractuelle / Liste 2025 / Dépôt
 - 7.3) Informatique
 - 7.3.1) Action en cybersécurité / Service géré / Autorisation
 - ~~7.3.2) Introduction à la Power Platform / Octroi (RETIRÉ)~~
 - 7.4) Calendrier des séances du CAP et du conseil 2026 / Modifications
 - 7.5) Cadre de gouvernance en géomatique / Demande de soumissions / Autorisation
 - 7.6) Règlement MRC-1000 modifiant le règlement MRC-756 relatif au comité administratif de la MRC de Drummond / Avis de motion



8. Évaluation

- 8.1) Rapports sur la tenue à jour des rôles / Février 2026 / Dépôt

9. Planification et gestion du territoire

- 9.1) Aménagement / Approbation de modifications à un règlement et/ou plan d'urbanisme
- 9.1.1) Drummondville / RV25-5797 (zonage)
Modifier les dispositions relatives aux carrières et sablières et de permettre la construction d'une résidence au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire dans la zone agricole;
- 9.1.2) Drummondville / RV25-5798 (lotissement)
Prévoir de nouvelles dispositions relatives au tracé des voies de circulation en fonction de l'aire d'exploitation d'une carrière et d'une sablière.
- 9.1.3) Drummondville / RV25-5799 (nouveau règlement)
Adopter un règlement afin d'assujettir la délivrance de certains permis de construction, de lotissement ou certificat d'autorisation à la production d'une expertise.
- 9.1.4) Drummondville / RV25-5812 (CCU)
Ajouter au CCU la responsabilité d'étudier et de transmettre une recommandation au conseil municipal, relative à une demande assujettie au règlement RV25-5799.
- 9.2) Aménagement / Dérogation mineure
- 9.2.1) Drummondville / 1260, boulevard Foucault
Permettre l'empiètement d'une case de stationnement en cour avant.
- 9.2.2) Drummondville / 2775, rue Saint-Pierre
Augmentation de la superficie de l'usage commercial C-3.
- 9.3) Gestion des cours d'eau
Aucun point.
- 9.4) Matières résiduelles
- 9.4.1) Ressourcerie Transition / Aide financière 2026 / Autorisation
- 9.5) Environnement
- 9.5.1) Plan climat / Plan de consultation / Demande de soumissions / Autorisation
- 9.5.2) ~~PRMHHN / Site Web Centre du Québec / Demande de soumissions / Autorisation (RETIRÉ)~~
- 9.6) Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
- 9.6.1) ~~Projet d'entente avec Drummond économique / Autorisation (RETIRÉ)~~
- 9.7) Parc régional de la Forêt-Drummond
Aucun point.
- 9.8) Mobilité durable
- 9.8.1) Statistiques Mobilibus au 31 janvier 2026
- 9.9) Énergies renouvelables
Aucun point.
- 9.10) Révision du Schéma d'aménagement
- 9.10.1) Mesure stratégique 1.4 Volet 1 – Aide financière pour la prise en compte des OGAT dans la révision des SAD / Reddition de compte An 1

10. Sécurité publique

- 10.1) Rapport d'activités du comité de sécurité publique du 20 janvier 2026



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

- 10.2) Schéma de couverture de risques / Mandat d'accompagnement pour la révision du SCRI / Demande de soumissions / Autorisation

11. Développement économique, social et culturel

- 11.1) Programme d'entente en patrimoine / Demande d'aide financière finale / Autorisation de dépôt
11.2) MADA / Programme circonflexe / Demande d'aide financière / Autorisation de dépôt
11.3) MADA / Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles (FSAI) / Autorisation
11.4) Développement des communautés / Moi je m'implique MRC de Drummond / Autorisation
11.5) Entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement volet 2 / Autorisation

12. Ressources humaines

Aucun point.

13. Correspondance

- 13.1) Liste de correspondance

14. Divers

15. Période de questions

16. Levée de la séance

ADOPTÉE

3. CONSEIL

3.1) PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2026 / ADOPTION

MRC14322/02/26

Il est proposé par Guy Lavoie
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'ADOPTER et DE SIGNER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 21 janvier 2026.

ADOPTÉE

3.2) SUIVI DU CONSEIL DU 21 JANVIER 2026

Le suivi des résolutions du conseil du 21 janvier 2026 est déposé. Il n'y a aucune question.

4. CAP

4.1) PROCÈS-VERBAL DU CAP DU 9 DÉCEMBRE 2025

Le procès-verbal de la séance du CAP du 9 décembre 2025 est déposé conformément au règlement MRC-756. Il n'y a aucune question.

5. L'AGENDA DE LA MRC

La liste des rencontres auxquelles ont participé les membres du conseil pour la période du 22 janvier 2026 au 11 février 2026 est déposée pour information. Il n'y a aucune question.

6. FINANCES

6.1) COMPTES À PAYER / CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DU 3 FÉVRIER 2026 / DÉPÔT



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Le certificat de disponibilité des comptes à payer du mois de février 2026 adopté par le comité administratif et de planification lors de sa séance ordinaire du 3 février 2026 est déposé. Il n'y a aucune question.

6.2) RÉSEAU ACCÈS PME / REMISE DES SOMMES À DRUMMOND
ÉCONOMIQUE / AUTORISATION

MRC14323/02/26

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2025, la MRC de Drummond signait la convention d'aide financière pour le programme Réseau accès PME afin d'obtenir un financement pour le maintien d'au moins deux (2) ressources à temps plein embauchées depuis le lancement d'Accès entreprise Québec en 2020 (*MRC14150/09/25*);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a délégué à Drummond Économique le rôle et les responsabilités relatifs à l'exercice de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a reçu du ministère de l'Économie et de l'Innovation un montant de 215 000 \$ de contribution gouvernementale dans le cadre de cette entente;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

DE REMETTRE la contribution gouvernementale de 215 000 \$ du ministère de l'Économie et de l'Innovation, à Drummond Économique pour la réalisation du programme Réseau accès PME.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

7.1) NOMINATION DES MEMBRES DES COMITÉS

7.1.1) COMITÉ D'AQUISITION D'ŒUVRES D'ART

MRC14324/02/26

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ D'AQUISITION D'ŒUVRES D'ART

Deux élu(e)s, deux professionnel(le)s des arts visuels siègent sur ce comité.

1. François Bilodeau
2. Richard Kirouac
3. M. Normand Blanchette, historien
4. Mme Claudine Brouillard, artiste visuelle et enseignante au département des arts visuels du Cégep Drummond.

ADOPTÉE

7.1.2) COMITÉ CULTUREL



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

MRC14325/02/26

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (*article 82 Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT la résolution 0071/02/26 de la Ville de Drummondville nommant son représentant sur ce comité ;

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ CULTUREL

Trois élu(e)s, dont un(e) représentant(e) de la ville-centre, ainsi que cinq autres personnes représentant divers secteurs culturels siègent sur ce comité.

1. M. Jean-Philippe Tessier, représentant de la ville-centre
2. Éric Émond
3. François Bilodeau
4. Mme Linda Cyrenne, artiste peintre
5. M. Daniel Couture, musicien et enseignant au département de musique du Cégep Drummond
6. Mme Louise Boucher, auteure, PromoLire
7. Mme Geneviève Béliveau, historienne
8. *Métiers d'art, À pourvoir*

ADOPTÉE

7.1.3) COMITÉ D'AMÉNAGEMENT

MRC14326/02/26

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (*article 82 Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT la résolution 0071/02/26 de la Ville de Drummondville nommant sa représentante sur ce comité ;

CONSIDÉRANT QUE les élu(e)s des municipalités de Saint-Germain-de-Grantham et de Saint-Cyrille-de-Wendover sont d'office membres du comité ;

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Sylvain Jutras
Appuyé par Gilles Beauregard
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ D'AMÉNAGEMENT (CAM)

Six élu(e)s, dont un(e) représentant(e) de la ville-centre, la mairesse de Saint-Germain-de-Grantham et le maire de Saint-Cyrille-de-Wendover siègent sur ce comité.

1. Mme Julie Létourneau, représentante de la ville-centre
2. Mme Nathacha Tessier (Agglomération urbaine Saint-Germain-de-Grantham)



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

3. M. Éric Émond (Agglomération urbaine de Saint-Cyrille-de-Wendover)
4. Mario Lemire pour le secteur nord (Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village ou Paroisse, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Félix-de-Kingsey ou Saint-Lucien)
5. Line Fréchette pour le secteur ouest (Saint-Bonaventure, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Guillaume, Saint-Majorique-de-Grantham ou Saint-Pie-de-Guire)
6. Luce Daneau pour le secteur sud (Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre ou Wickham)

ADOPTÉE

7.1.4) COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES DE FINANCEMENT (FASO)

MRC14327/02/26

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le préfet ou le préfet suppléant est membre d'office du comité ;

Il est proposé par Alcide Boisvert
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ D'ANALYSE DES DEMANDES DE FINANCEMENT (FASO)

Cinq élu(e)s, dont la préfète ou la préfète suppléante ainsi que deux membres provenant du CAP, siègent sur ce comité.

1. Line Fréchette (préfète ou préfète suppléante)
2. Guy Lavoie (membre du CAP)
3. Stéphane Dionne (membre du CAP)
4. Diane Bourgeois
5. Luce Daneau

ADOPTÉE

7.1.5) COMITÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE

MRC14328/02/26

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Trois élu(e)s siègent sur ce comité, excluant la Ville.

1. Benoît Yergeau
2. Luce Daneau
3. Sylvain Jutras

ADOPTÉE

7.1.6) COMITÉ CONSULTATIF DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT-DRUMMOND

MRC14329/02/26

2700



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par Alcide Boisvert
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ CONSULTATIF DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT-DRUMMOND

*Présidente ou président du comité directeur du parc régional de la Forêt-Drummond, 5 citoyen(ne)s,
1 représentant(e) Première Nation, 6 représentant(e)s sectoriels et 3 représentant(e)s administratifs*

Présidence du comité consultatif du parc régional	Présidence du comité directeur du parc régional de la MRC	À pourvoir
Cinq (5) citoyennes et citoyens des municipalités du territoire de la MRC.		
Ville de Drummondville		Jean-François Bérard
Municipalité de Saint-Bonaventure		René Beaulac
Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham		Alexandre Caya-Bisaillon
Deux (2) citoyennes et citoyens des autres municipalités du territoire de la MRC		Stéphane Cusson Un (1) siège à pourvoir
Première Nation Abénakis d'Odanak		
Bureau environnement et terre d'Odanak		Cathy Duguay
Membres sectoriels		
Éducation	Groupe d'aide pour la recherche et l'aménagement de la Faune GARAF	Sarah Prévost (Substitut : Patrick Lampron)
Environnement	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec	Claude Drolet
Foresterie	Agence forestière des Bois-Francis	Guy Larochelle
Histoire et patrimoine	Société d'Histoire de Drummond	Gabriel Cormier
Plein air et loisirs	Loisir sport Centre-du-Québec	Josianne Fontaine (Substitut : Érika Lafrenière-Lahaie)
Tourisme	Tourisme et congrès Drummond économique	Mélanie Raymond
Mandataire de la MRC		
Plein Air Drummond - Extéria		Alex Faucher (Substitut : Olivier Cloutier)
Représentants administratifs		
Municipalité de Saint-Bonaventure		Jessy Grenier



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham	Émilie Trottier
Ville de Drummondville	Jonathan Guay (Substitut : Steve Bazinet)
Direction du Service de l'aménagement et du développement régional	Poste MRC à pourvoir

ADOPTÉE

7.1.7) COMITÉ DIRECTEUR DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT-DRUMMOND

MRC14330/02/26

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (*article 82 Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT la résolution 0071/02/26 de la Ville de Drummondville nommant son représentant sur ce comité ;

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par Alcide Boisvert
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ DIRECTEUR DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND

Trois élu(e)s, dont un(e) représentant(e) de la ville-centre, siègent sur ce comité.

1. M. Marc-André Lemire, représentant de la ville-centre
2. Guy Lavoie
3. Line Fréchette

ADOPTÉE

7.1.8) COMITÉ DU PERSONNEL

MRC14331/02/26

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Alcide Boisvert
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ DU PERSONNEL

Trois élu(e)s siègent sur ce comité, dont la préfète.

1. Nathacha Tessier
2. Sylvie Laval
3. Sylvain Jutras

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

7.1.9) COMITÉ DU FONDS DE LA RURALITÉ

MRC14332/02/26

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (*article 82 Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT la résolution 0071/02/26 de la Ville de Drummondville nommant sa représentante sur ce comité ;

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par Gilles Beauregard
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ DU FONDS DE LA RURALITÉ

Six élu(e)s, dont un(e) représentant(e) de la ville-centre, siègent sur ce comité.

1. Mme Carole Léger, représentante de la ville-centre
2. Stéphane Dionne
3. Mario Lemire
4. Richard Kirouac
5. Éric Émond
6. Diane Bourgeois

ADOPTÉE

7.1.10) COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET COMITÉ SÉCURITÉ CIVILE

MRC14333/02/26

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (*article 82 Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT la résolution 0071/02/26 de la Ville de Drummondville nommant son représentant sur ce comité ;

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET COMITÉ SÉCURITÉ CIVILE

Six élu(e)s, dont un(e) représentant(e) de la ville-centre, ainsi que trois représentant(e)s des services de sécurité incendie siègent sur ce comité.

1. M. Daniel Pelletier, représentant de la ville-centre
2. Nathacha Tessier
3. François Bilodeau
4. Stéphane Dionne
5. Éric Émond
6. Guy Lavoie
7. M. Martin Boisclair (St-Cyrille)



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

8. M. Mario Vaillancourt (St-Germain)
9. M. Andrew Barr (Drummondville)

ADOPTÉE

7.1.11) COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE

MRC14334/02/26

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ MOBILITÉ DURABLE

Trois élu(e)s siègent sur ce comité, excluant la Ville.

1. Nathacha Tessier
2. Benoît Yergeau
3. Sylvain Jutras

ADOPTÉE

7.1.12) COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC14335/02/26

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (*article 82 Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT la résolution 0071/02/26 de la Ville de Drummondville nommant sa représentante sur ce comité ;

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Cinq élu(e)s, dont un(e) représentant(e) de la ville-centre, ainsi qu'un conseiller de Drummondville siègent sur ce comité.

1. Jean-François Houle, représentant de la ville de Drummondville
2. Sylvie Laval
3. Stéphane Dionne
4. Sylvain Jutras
5. Benoît Yergeau
6. Mme Sarah Saint-Cyr Lanoie, conseiller(ère) à la Ville de Drummondville

ADOPTÉE

7.1.13) COMITÉ MADA

MRC14336/02/26



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par François Parenteau
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ MADA

Un(e) élu(e) siège sur ce comité, un(e) représentant(e) d'un organisme municipal local, un(e) représentant(e) d'association, deux représentant(e)s d'un organisme communautaire, deux représentant(e)s d'un organisme public, deux représentant(e)s des aîné(e)s.

1. Sylvie Laval
2. M. Jean-François Lamoureux, représentant d'un organisme public
3. Mme Andrée Ouellet, représentante d'un organisme communautaire
4. Mme Stéphanie Benoit, Ville de Drummondville, représentante d'un organisme municipal
5. Mme Ginette Laliberté, représentante des aîné(e)s
6. Mme Danielle Ménard, représentante d'un organisme communautaire
7. M. Daniel Jutras, représentant des aîné(e)s
8. Mme Annie Belcourt, représentante d'association
9. *À pourvoir*, représentant(e) d'un organisme public;

ADOPTÉE

7.1.14) COMITÉ DIRECTEUR DU PDZA

MRC14337/02/26

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (*article 82 Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT la résolution 0071/02/26 de la Ville de Drummondville nommant sa représentante sur ce comité ;

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Gilles Beauregard
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ DIRECTEUR DU PDZA

Quatre élu(e)s, dont un(e) représentant(e) de la ville-centre, un(e) représentant(e) des syndicats locaux de l'UPA (Drummond-Nord et Drummond-Sud), un(e) représentant(e) de Drummond économique ainsi qu'un(e) représentant(e) du MAPAQ siègent sur ce comité.

1. Mme Carole Léger, représentante de la ville-centre
2. Mario Lemire
3. Alcide Boisvert
4. Guy Lavoie
5. Johanne Lachapelle, représentante de Drummond économique
6. Mylène Murray, représentante du MAPAQ
7. *À pourvoir*, représentant des syndicats locaux de l'UPA

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

7.1.15) COMITÉ ÉNERGIES RENOUVELABLES

MRC14338/02/26

CONSIDÉRANT QU'un représentant de la ville-centre est d'office membre du comité à moins que celle-ci n'y ait renoncé préalablement (*article 82 Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT la résolution 0071/02/26 de la Ville de Drummondville nommant sa représentante sur ce comité ;

CONSIDÉRANT les Règles de fonctionnement des comités de la MRC de Drummond;

Il est proposé par Alcide Boisvert
Appuyé par Éric Émond
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ ÉNERGIES RENOUVELABLES

Quatre élu(e)s, dont un(e) représentant(e) de la ville-centre.

1. Mme Cathy Bernier, représentante de la ville-centre
2. Line Fréchette
3. Sylvain Jutras
4. Nathacha Tessier

ADOPTÉE

7.1.16) COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

MRC14339/02/26

CONSIDÉRANT le règlement MRC-196 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil de pourvoir les postes aux sièges numéro 1, 2 et 3 du Comité consultatif agricole (CCA), postes dévolus à des représentants de la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE parmi les représentants de la MRC de Drummond, l'une des personnes choisies doit être un(e) représentant(e) de la ville-centre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour le conseil désigner des remplaçants aux sièges numéro 5 et 7 du CCA, postes dévolus à des représentants des producteurs agricoles, les mandats pour ces deux postes étant arrivés à échéance;

CONSIDÉRANT la liste des candidats transmise par la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres élus du CCA;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par François Bilodeau
ET RÉSOLU

DE NOMMER _____ *à pourvoir* _____, représentant(e) de la ville-centre, au siège numéro 1, à titre de membre représentant le conseil de la MRC siégeant sur le CCA, pour une période de deux ans.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE NOMMER Guy Lavoie au siège numéro 2, à titre de membre représentant le conseil de la MRC siégeant sur le CCA, pour une période de deux ans.

DE NOMMER Alcide Boisvert au siège numéro 3, à titre de membre représentant le conseil de la MRC siégeant sur le CCA, pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

7.1.17) COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

MRC14340/02/26

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond est responsable du Fonds local d'investissement et du Fonds local de solidarité (FLS) sur son territoire lui étant attribués via entente avec Fonds locaux de solidarité FTQ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des fonds FLI et FLS est déléguée par la MRC à Drummond Économique via entente;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'investissement commun (CIC) est en place pour superviser l'usage de ces fonds;

CONSIDÉRANT QUE la composition du CIC doit respecter l'entente entre la MRC et Fonds locaux de solidarité FTQ et que des postes sont actuellement vacants;

Il est proposé par Diane Bourgeois
Appuyé par Guy Lavoie
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des membres sur le comité consultatif suivant :

COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN

1. Line Fréchette (MRC de Drummond);
2. Nathacha Tessier (MRC de Drummond);
3. Benoît Yergeau (MRC de Drummond)
4. Pierre-Luc Viens (Fonds de solidarité FTQ);
5. Marilyn Baril (socioéconomique 1);
6. Marc-André Pépin (socioéconomique 2);
7. Gabriel Lauzière (socioéconomique 3);
8. Alexandre Caron (socioéconomique 4);
9. Didier Panagis (socioéconomique 5).

ADOPTÉE

7.1.18) REPRÉSENTATIONS EXTERNES

MRC14341/02/26

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination des représentations externes suivantes, pour une durée de deux ans :

REPRÉSENTATIONS EXTERNES :



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

Organisme	Représentant (e)
Agence Forestière des Bois-Francs (AFBF)	1. Guy Lavoie
Association cycliste Drummond/Foster (ACDF)	1. Benoît Yergeau 2. John Husk
Bureau des délégués (gestion des cours d'eau)	1. Mme Line Fréchette, préfète 2. Mario Lemire 3. Sylvie Laval
Comité de vigilance du site d'enfouissement de Waste Management	1. Sylvie Laval 2. Anick Verville
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	1. Benoît Yergeau
Culture Centre-du-Québec	1. François Bilodeau
Drummond économique (CA et CE)	1. Line Fréchette 2. Benoît Yergeau
Nature Avenir	1. Lianne Chauvette
Organisme de bassin versant de la Nicolet (COPERNIC)	1. Mario Lemire
Organisme de bassin versant de la Saint-François (COGESAF)	1. Sylvie Laval
Organisme de bassin versant de la Yamaska (COGEBY)	1. Richard Kirouac
Récupération Centre-du-Québec	1. Sylvain Jutras
Société d'histoire de Drummond	1. Éric Émond
Service d'intervention d'urgence civile du Québec (SIUCQ)	1. François Bilodeau

ADOPTÉE

7.2) GESTION CONTRACTUELLE / LISTE 2025 / DÉPÔT

La liste des contrats 2025 comportant une dépense cumulative d'au moins 25 000 \$ est déposée comme prescrit par le règlement MRC-846. Il n'y a aucune question.

7.3) INFORMATIQUE

7.3.1) ACTION EN CYBERSÉCURITÉ / SERVICE GÉRÉ / AUTORISATION

MRC14342/02/26

CONSIDÉRANT les divers enjeux en cybersécurité liés au monde numérique;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité de l'infrastructure informatique doit sans cesse être renforcée et améliorée;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT tous les travaux réalisés dans les dernières années en matière de sécurité informatique;

CONSIDÉRANT QUE le monde du numérique, de la cybercriminalité et de la cybersécurité évolue constamment;

CONSIDÉRANT les différents événements survenus dans la dernière année;

CONSIDÉRANT QU'il apparait primordial de renforcer constamment les infrastructures de la MRC en matière de sécurité informatique afin de faire face à ce risque évolutif;

CONSIDÉRANT QUE le *Groupe Infoplus* offre une solution complète pour la gestion et la sécurité de l'environnement informatique de la MRC (Service géré platine);

CONSIDÉRANT la soumission reçue du Groupe Infoplus le 9 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'une partie des licences informatiques que la MRC paie à la carte actuellement font partie dudit service;

CONSIDÉRANT les avantages et les nouvelles fonctionnalités que procure le service géré, dont la surveillance quotidienne de l'ensemble des postes de travail et la formation des employé(e)s en matière de cybersécurité;

CONSIDÉRANT QUE les services proposés et le coût (\$) du Service géré platine sont inscrits aux prévisions budgétaires 2026 de la MRC;

Il est proposé par Éric Émond
Appuyé par François Bilodeau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à signer l'offre de service du Groupe Infoplus pour l'adhésion au service géré platine, pour un montant mensuel de 3 295,90 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER le paiement des factures à même la Partie I – Administration générale des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

7.3.2) INTRODUCTION À LA POWER PLATFORM / OCTROI

Ce point est retiré.

7.4) CALENDRIER DES SÉANCES DU CAP ET DU CONSEIL 2026 / MODIFICATIONS

MRC14343/02/26

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, la MRC a adopté en septembre dernier son calendrier des séances ordinaires du comité administratif et de planification et du conseil de la MRC pour l'année 2026 (*MRC14137/09/25*);

CONSIDÉRANT QU'une modification aux séances du CAP prévues le 6 novembre 2026 est nécessaire afin de les répartir sur deux (2) journées distinctes;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'ajuster l'heure de début des séances du CAP de l'année en cours afin d'assurer des conditions propices à la tenue d'une séance de plénière;

CONSIDÉRANT QUE le troisième alinéa de l'article 148 du Code prévoit qu'un conseil d'une municipalité régionale de comté peut fixer, par résolution, une autre date pour une séance prévue au calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.1 du Code prévoit la publication d'un avis public à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une séance du conseil de la MRC le 8 juillet 2026 à 19 h 30;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par Gilles Beauregard
ET RÉSOLU

DE MODIFIER la date de la séance de 13 h du CAP du 6 octobre 2026 et de la déplacer au 7 octobre 2026 à 11 h 30.

DE MODIFIER l'heure de début des séances du CAP pour l'année 2026 afin que ces dernières débutent à 11 h 30.

D'AJOUTER une séance ordinaire du conseil de la MRC le 8 juillet 2026 à 19 h 30.

DE PUBLIER un avis public à l'égard de ces modifications tel que prescrit par l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*.

ADOPTÉE

7.5) CADRE DE GOUVERNANCE EN GÉOMATIQUE / DEMANDE DE
SOUMISSIONS / AUTORISATION

MRC14344/02/26

CONSIDÉRANT la mise en place de la géomatique au début des années 2000;

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, les besoins en géomatique ont grandement évolué pour la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à ces besoins, plusieurs employé(e)s ont dû intégrer la géomatique dans leurs tâches;

CONSIDÉRANT QUE la production de données a augmenté grandement dans les dernières années;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a pas de système de classement des données géomatiques et qu'il y a des enjeux de gestion et de mise à jour des données géomatiques;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la MRC de Drummond de demander des soumissions pour de l'accompagnement en gestion des données géomatiques pour la réalisation d'un portrait de la situation, d'un rapport de diagnostic, d'un plan d'action et d'un plan de gouvernance et l'évaluation du type de ressources humaines en géomatique selon les besoins de la MRC;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QU'une provision pour des services de géomatique est inscrite aux prévisions budgétaires 2026 de la MRC;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Sylvie Laval
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à procéder à une demande des soumissions pour de l'accompagnement en gestion des données géomatiques et de l'évaluation des besoins de la MRC.

ADOPTÉE

7.6) RÈGLEMENT MRC-1000 MODIFIANT LE RÈGLEMENT MRC-756 RELATIF
AU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE DRUMMOND

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : MRC-1000 modifiant le règlement MRC-756 relatif au comité administratif de la MRC de Drummond.

AVIS DE MOTION est donné et **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT** est fait par Sylvie Laval afin que soit soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, le règlement MRC-1000 modifiant le règlement MRC-756 relatif au comité administratif de la MRC de Drummond afin de modifier l'appellation du comité, de spécifier le nombre de voix attribuées à chacun de ses membres et d'ajuster le montant maximal pour lequel le comité est autorisé à approuver une dépense.

Copie du projet de règlement MRC-1000 a été remise à tous les membres du conseil de la MRC et est rendu disponible à toute personne présente conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*.

8. ÉVALUATION

8.1) RAPPORT SUR LA TENUE À JOUR DES RÔLES / FÉVRIER 2026 / DÉPÔT

Le rapport sur la tenue à jour des rôles d'évaluation au 1^{er} février 2026 est déposé. Il n'y a aucune question.

9. PLANIFICATION ET GESTION DU TERRITOIRE

9.1) AMÉNAGEMENT / APPROBATION DE MODIFICATIONS À UN RÈGLEMENT ET/OU PLAN D'URBANISME

9.1.1) DRUMMONDVILLE / RV25-5797 (ZONAGE)

MRC14345/02/26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV25-5797 modifiant son règlement de zonage n° 4300;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier les dispositions relatives aux carrières et sablières et de permettre la construction d'une résidence au bénéfice d'un producteur, de son enfant, de son employé, de son actionnaire ou de son sociétaire dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est un règlement de concordance au règlement MRC-964;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Stéphane Dionne
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV25-5797 modifiant le règlement de zonage de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV25-5797 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.1.2) DRUMMONDVILLE / RV25-5798 (LOTISSEMENT)

MRC14346/02/26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV25-5798 modifiant son règlement de lotissement n° 4301;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de prévoir de nouvelles dispositions relatives au tracé des voies de circulation en fonction de l'aire d'exploitation d'une carrière et d'une sablière;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par Richard Kirouac
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV25-5798 modifiant le règlement de lotissement de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV25-5798 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.1.3) DRUMMONDVILLE / RV25-5799 (NOUVEAU RÈGLEMENT)

MRC14347/02/26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV25-5799 relatif aux restrictions à la délivrance de tout permis de construction, de lotissement ou de tout certificat d'autorisation en raison de certaines contraintes;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau règlement a pour but d'assujettir la délivrance de certains permis de construction, de lotissement ou certificat d'autorisation à la production d'une expertise;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV25-5799 relatif aux restrictions à la délivrance de tout permis de construction, de lotissement ou de tout certificat d'autorisation en raison de certaines contraintes de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV25-5799 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.1.4) DRUMMONDVILLE / RV25-5812 (CCU)

MRC14348/02/26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a transmis pour approbation son règlement n° RV25-5812 modifiant son règlement de comité consultatif d'urbanisme n° 4309;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de prévoir une nouvelle responsabilité au comité consultatif d'urbanisme, soit d'étudier et de transmettre des recommandations au conseil municipal relativement au règlement sur les restrictions à la délivrance de tout permis de construction, de lotissement ou de tout certificat d'autorisation en raison de certaines contraintes;

CONSIDÉRANT les explications déposées par le service de l'aménagement quant à ce dossier;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

D'APPROUVER, conformément à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*, le règlement n° RV25-5812 modifiant le règlement de comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Drummondville, celui-ci étant conforme aux objectifs, aux affectations et aux dispositions contenues au document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur.

DE TRANSMETTRE la résolution d'approbation ainsi que le certificat de conformité relatif au règlement n° RV25-5812 à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.2) AMÉNAGEMENT / DÉROGATION MINEURE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.2.1) DRUMMONDVILLE / 1260, BOULEVARD FOUCAULT

MRC14349/02/26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a fait parvenir à la MRC de Drummond une copie de sa résolution 0095/02/26, adoptée le 2 février 2026, autorisant une dérogation mineure au 1260, boulevard Foucault;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre l'empiètement d'une case de stationnement en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se situent dans un rayon de 600 m d'une carrière en exploitation;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution concerne un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un conseil municipal accorde une autorisation de dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières, la municipalité doit transmettre une copie de sa résolution à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité régionale de comté peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures a été adoptée par le conseil le 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures prévoit le cheminement « ALLÉGÉ » pour la présente autorisation de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement considère qu'il n'y a pas d'enjeu de sécurité, de santé publique, environnemental ou de bien-être général, nécessitant la levée de la procédure « ALLÉGÉE »;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par Alcide Boisvert
ET RÉSOLU

D'INFORMER la Ville de Drummondville que la MRC de Drummond n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relativement à la résolution 0095/02/26 de la Ville de Drummondville autorisant une dérogation mineure au 1260, boulevard Foucault.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.2.2) DRUMMONDVILLE / 2775, RUE SAINT-PIERRE

MRC14350/02/26

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville a fait parvenir à la MRC de Drummond une copie de sa résolution 0094/02/26, adoptée le 2 février 2026, autorisant une dérogation mineure au 2775, rue Saint-Pierre;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à augmenter de la superficie de l'usage commercial C-3;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé en corridor riverain;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution concerne un lieu visé au deuxième alinéa de l'article 145.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'un conseil municipal accorde une autorisation de dérogation mineure dans un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières, la municipalité doit transmettre une copie de sa résolution à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité régionale de comté peut, s'il estime que la décision autorisant la dérogation a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publique ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général, imposer des conditions ou désavouer la décision autorisant la dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures a été adoptée par le conseil le 13 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Politique relative au cheminement administratif des autorisations de dérogations mineures prévoit le cheminement « ALLÉGÉ » pour la présente autorisation de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement considère qu'il n'y a pas d'enjeu de sécurité, de santé publique, environnemental ou de bien-être général, nécessitant la levée de la procédure « ALLÉGÉE »;

Il est proposé par Nathacha Tessier
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'INFORMER la Ville de Drummondville que la MRC de Drummond n'a pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relativement à la résolution 0094/02/26 de la Ville de Drummondville autorisant une dérogation mineure au 2775, rue Saint-Pierre.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

9.3) GESTION DES COURS D'EAU

Aucun point.

9.4) MATIÈRES RÉSIDUELLES

9.4.1) RESSOURCERIE TRANSITION / AIDE FINANCIÈRE 2026 / AUTORISATION
MRC14351/02/26

CONSIDÉRANT QU'en septembre 2023, la MRC de Drummond adoptait un Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le 4 septembre 2025, Ressourcerie Transition a transmis à la MRC de Drummond une demande d'aide financière pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ressourcerie Transition a comme projet en 2026 d'emménager dans de nouveaux locaux et de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule afin de répondre adéquatement à la demande grandissante;

CONSIDÉRANT QUE le 26 novembre 2025, la MRC de Drummond adoptait ses prévisions budgétaires pour 2026 et qu'un montant de 100 000 \$ a été retenu pour Ressourcerie Transition afin de les soutenir dans son fonctionnement et son développement;

Il est proposé par Alain Laprade
Appuyé par Benoît Yergeau
ET RÉSOLU

D'ACCORDER une aide financière pour 2026 de 100 000 \$ à Ressourcerie Transition, en quatre (4) versements de 25 000 \$, conditionnellement à la réception du rapport d'activités et des états financiers avant chaque versement.

QUE l'aide financière à la Ressourcerie Transition pour 2026 est accordée sur la base du projet de l'organisation d'emménager dans de nouveaux locaux et de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule.

ADOPTÉE

9.5) ENVIRONNEMENT

9.5.1) PLAN DE CONSULTATION / DEMANDE DE SOUMISSIONS / AUTORISATION

MRC14352/02/26

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond s'est engagée à élaborer un Plan climat conforme au *Guide d'élaboration d'un plan climat* du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (*MRC13661/03/24*);

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de la MRC reliées à l'élaboration du Plan climat sont couvertes à 100 % par la convention d'aide financière dans le cadre du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) – volet 1;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un Plan climat comprend la consultation et la mobilisation des parties prenantes dans l'ensemble du processus, afin d'assurer la prise en compte des préoccupations des citoyens, populations vulnérables et acteurs qui participent à l'élaboration du Plan climat;

Il est proposé par François Parenteau
Appuyé par Nathacha Tessier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à demander des soumissions d'offres de service pour un accompagnement dans les démarches de consultation publique dans le cadre du Plan climat.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

9.5.2) PRMHHN / SITE WEB CENTRE-DU-QUÉBEC / DEMANDE DE
SOUSSIONS / AUTORISATION

Ce point est retiré.

9.6) PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

9.6.1) PROJET D'ENTENTE AVEC DRUMMOND ÉCONOMIQUE /
AUTORISATION

Ce point est retiré.

9.7) PARC RÉGIONAL FORÊT-DRUMMOND

Aucun point.

9.8) MOBILITÉ DURABLE

9.8.1) STATISTIQUES MOBILIBUS AU 31 JANVIER 2026

Les statistiques des déplacements du service Mobilibus au 31 janvier 2026 sont déposées. Il n'y a aucune question.

9.9) ÉNERGIES RENOUVELABLES

Aucun point.

9.10) RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

9.10.1) RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT / MESURE STRATÉGIQUE 1.4
VOLET 1 – AIDE FINANCIÈRE POUR LA PRISE EN COMPTE DES OGAT
DANS LA RÉVISION DES SAD / REDDITION DE COMPTE AN 1

MRC14353/02/26

CONSIDÉRANT la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la révision du Schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC pour y intégrer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) en vigueur depuis décembre 2024 (*MRC13754/06/24*);

CONSIDÉRANT QUE, selon les modalités d'application de l'aide financière, la MRC doit, au plus tard le 15 février 2026, présenter un rapport d'étape faisant état des activités et travaux réalisés, et ce, afin de recevoir le deuxième versement de cette aide;

Il est proposé par Stéphane Dionne
Appuyé par Geneviève Allaire
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport d'étape faisant état des activités et travaux réalisés dans le cadre de la convention d'aide financière pour la mise à jour du SAD intégrant les nouvelles OGAT.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à la présente résolution.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

DE TRANSMETTRE copie du rapport d'étape ainsi que de la présente résolution au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1) RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 20 JANVIER 2026

Le rapport d'activités du comité de sécurité publique ayant eu lieu le 20 janvier 2026 est déposé. Monsieur Sylvain Jutras en fait la lecture. La préfète profite de l'occasion pour féliciter monsieur Éric Émond pour sa participation au Défi de l'ours polaire.

10.2) SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE / MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA RÉVISION DU SCRI / DEMANDE DE SOUMISSIONS / AUTORISATION

MRC14354/02/26

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a adopté son Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) révisé 2024-2034 et que son entrée en vigueur a été annoncée pour le 16 septembre 2024 (*MRC13792/08/24*);

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) publie des Orientations qui encadrent l'élaboration des schémas de couverture de risques, et que ces orientations servent de référence pour juger de la conformité des schémas;

CONSIDÉRANT QUE le MSP a publié de nouvelles Orientations en matière de sécurité incendie le 5 mars 2025, lesquelles constituent une mise à jour majeure;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond doit donc procéder à une révision de son SCRI 2024-2034 afin de s'assurer de son arrimage avec les nouvelles Orientations ministérielles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit avoir révisé son SCRI au plus tard en mars 2027;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a pas actuellement à son emploi une personne pouvant coordonner la révision du SCRI;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de cette démarche nécessite donc un accompagnement spécialisé;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à procéder à une demande de soumissions pour un accompagnement dans le cadre de la révision du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034 afin d'assurer la concordance de ce dernier avec les nouvelles Orientations ministérielles.

ADOPTÉE

11. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL, CULTUREL



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

11.1) PROGRAMME D'ENTENTE EN PATRIMOINE / DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE FINALE / AUTORISATION DE DÉPÔT

MRC14355/02/26

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) offre un programme d'entente en patrimoine (PEP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville souhaite obtenir une aide financière du PEP, mais que seulement la MRC de Drummond peut en faire la demande;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande préliminaire d'aide financière préliminaire en septembre 2025 par la MRC de Drummond;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a transmis à la MRC de Drummond une proposition finale d'aide financière qui se chiffre à 367 327 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond doit contribuer à ce programme pour un montant équivalent à l'aide financière reçue, soit 367 327 \$;

CONSIDÉRANT QUE ladite contribution sera assumée en entier par la Ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville devra adopter un règlement pour la mise en œuvre du programme municipal pour le volet 4.1 du PEP;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville sera responsable de la gestion du programme sur son territoire, des obligations financières, des documents administratifs et des redditions de compte découlant de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Drummondville prévoit adopter une résolution demandant à la MRC de Drummond de déposer la demande finale à titre d'intermédiaire;

CONSIDÉRANT QUE les droits et obligations de la convention d'octroi de l'aide financière seront cédés à la Ville de Drummondville suivant l'approbation écrite du MCC dans le cadre du Programme d'entente en patrimoine 2024-2027;

CONSIDÉRANT QUE cette cession sera consignée dans une convention;

Il est proposé par Luce Daneau
Appuyé par Sylvain Jutras
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une demande finale au Programme d'entente en patrimoine du ministère de la Culture et des Communications avant le 27 février 2026.

D'AUTORISER le directeur général et la préfète à signer le document Conditions d'octroi de l'aide financière ainsi que tous les documents relatifs à cette demande.

D'AUTORISER le versement de l'aide financière reçue du ministère de la Culture et des Communications à la Ville de Drummondville.

D'AUTORISER le directeur général et la préfète à signer la Cession d'une convention d'octroi d'une aide financière avec la Ville de Drummondville conditionnellement à la réception officielle de la lettre du MCC autorisant une telle cession envers la Ville.



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

LE TOUT conditionnel à l'adoption d'une résolution relative aux engagements de la Ville de Drummondville.

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Ville de Drummondville.

ADOPTÉE

11.2) MADA / PROGRAMME CIRCONFLEXE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / AUTORISATION DE DÉPÔT

MRC14356/02/26

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond a implanté une centrale mobile de prêt d'équipements sportifs dans le cadre du programme circonflexe-prêt pour bouger du gouvernement du Québec et du Réseau des Unités régionales de loisir de sports (RURLS) (*MRC13876/11/24*);

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le Réseau des Unités régionales de loisir de sports (RURLS) offrent le fonds *Circonflexe en mouvement*, pour soutenir l'animation des centrales d'équipements de la région; visant à améliorer la vie des gens en leur permettant de bouger, et ce, peu importe leur statut social ou leur condition;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettrait de soutenir l'embauche de ressources humaines pour l'animation d'activités physiques d'initiation pour les aînés d'une valeur maximale de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE, selon les modalités du programme, la participation financière de la MRC de Drummond se situe à 15 % du projet;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action MADA 2022-2027 de la MRC de Drummond vise à soutenir le déploiement des programmes de loisirs offerts sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond souhaite optimiser les possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse;

CONSIDÉRANT QUE le comité MADA de la MRC a exprimé, lors de sa rencontre du 20 août 2025, le souhait de réitérer le développement d'une programmation d'activités adaptées, favorisant les saines habitudes de vie pour les aînés du territoire;

Il est proposé par Benoît Yergeau
Appuyé par Luce Daneau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Circonflexe en mouvement de Loisir Sport Centre-du-Québec afin de couvrir les dépenses de l'animation des activités découvertes 2026, de la MRC de Drummond, destinée aux aînés, pour un montant maximal de 10 000 \$.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

11.3) MADA / FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS
INTERGÉNÉRATIONNELLES (FAI) / AUTORISATION

MRC14357/02/26

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat des aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche MADA, qui vise à aider les municipalités et les MRC désireuses d'encourager la participation active des aînés au sein de leur communauté et de concrétiser la vision d'une société pour tous les âges;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action MADA 2022-2027 de la MRC de Drummond vise la création d'un projet visant à diversifier l'offre de loisirs et d'activités culturelles dont la clientèle cible est les groupes intergénérationnels (aînés et jeunes);

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action MADA 2022-2027 de la MRC de Drummond vise à assurer que les municipalités puissent mettre en œuvre leur propre plan d'actions, soutenues par la MRC;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de Drummond à soutenir les municipalités et les organismes de son milieu, dans le développement d'activités intergénérationnelles et de contribuer aux échanges entre citoyens de différentes générations;

CONSIDÉRANT la création du *Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles* (FAI) de la MRC de Drummond en février 2025 (MRC13970/02/25);

CONSIDÉRANT QU'un montant de 8 000 \$ a été prévu pour ce fonds dans les prévisions budgétaires MADA 2026;

Il est proposé par Sylvie Laval

Appuyé par Luce Daneau

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le lancement de l'appel à projets du *Fonds de soutien aux activités intergénérationnelles* (FAI) de la MRC de Drummond, pour l'année 2026, pour un montant maximal de 8 000 \$, afin de soutenir et promouvoir la tenue d'activités intergénérationnelles au sein des municipalités participantes à la démarche collective *Municipalité amie des aînés* (MADA) de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

11.4) DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS / MOI JE M'IMPLIQUE MRC
DE DRUMMOND / AUTORISATION

MRC14358/02/26

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond vise à rendre l'organisation plus accessible et mieux connue de la population et des municipalités et qu'elle souhaite, en ce sens, mettre de l'avant une série d'initiatives destinées à aller à la rencontre des gens et à renforcer le lien avec le milieu;

CONSIDÉRANT QUE les soupers citoyens du projet *Moi je m'implique* de la MRC de Bécancour ont permis de mobiliser des citoyens engagés afin d'identifier les besoins du milieu, de lancer des projets concrets, de créer des comités citoyens, de favoriser la création de liens, de briser l'isolement et d'augmenter l'implication bénévole ainsi que la participation à la vie communautaire;



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur du projet sera composé de la directrice du Centre d'action bénévole de Drummond (CAB) et d'une organisatrice communautaire du CIUSSS MCQ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole Drummond (CAB) s'est engagé à soutenir financièrement le projet en y consacrant un montant de 5 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 18 120 \$ fut prévu dans les prévisions budgétaires 2026 pour l'implantation du projet *Moi je m'implique – MRC de Drummond*;

Il est proposé par Sylvie Laval
Appuyé par Diane Bourgeois
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la tenue de dix-sept (17) repas communautaires animés destinés aux citoyens, dans les municipalités participantes, dans le cadre du projet *Moi je m'implique – MRC de Drummond*.

D'AUTORISER le paiement des factures liées à la réalisation du projet à même la PARTIE X - Municipalités régies par le CM- Subventions OBNL des prévisions budgétaires 2026 de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE

11.5) ENTENTE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME
D'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE ET D'AIDE À LA RECHERCHE DE
LOGEMENT VOLET 2 / AUTORISATION

MRC14359/02/26

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête sur les logements locatifs réalisée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement en décembre 2024, le taux d'inoccupation des logements locatifs de la province pour 2024 est de 1,8 %;

CONSIDÉRANT QUE certains ménages pourraient se retrouver sans logis en raison de la rareté de logements abordables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de soutenir financièrement les municipalités qui aident les ménages qui pourraient se retrouver sans logis et les offices d'habitation qui offrent un service d'aide à la recherche de logement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 3 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8) la Société d'habitation du Québec a pour objet de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

CONSIDÉRANT QUE, par le décret numéro 644-2023 du 29 mars 2023, modifié par les décrets numéros 751-2024 du 17 avril 2024 et 1700-2024 du 27 novembre 2024, la Société est autorisée à mettre en œuvre le Programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (Programme);



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

CONSIDÉRANT QUE le volet 2 de ce programme prévoit l'octroi de subventions à des offices d'habitation afin que ces derniers informent, orientent et accompagnent tout ménage sans logis ou qui le sera incessamment, habitant dans la Municipalité servie, dans sa recherche de logement correspondant à leurs besoins;

CONSIDÉRANT QUE la Société et la Municipalité souhaitent soutenir l'Office afin qu'il maintienne son appui auprès de ces ménages;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme, les Parties doivent conclure une entente de financement;

Il est proposé par Diane Bourgeois

Appuyé par Richard Kirouac

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la MRC de Drummond, l'Entente de financement dans le cadre du programme d'hébergement temporaire et d'aide à la recherche de logement (Volet 2) pour la période du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2026.

D'AUTORISER le paiement des sommes convenues à l'Entente, soit 32 500 \$, à même la Partie IV – Développement territorial et régional (Subvention MRC - FRR) des prévisions budgétaires 2026.

ADOPTÉE

12. RESSOURCES HUMAINES

Aucun point.

13. CORRESPONDANCE

13.1) LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de correspondance est déposée. Il n'y a aucune question.

14. DIVERS

Aucun point.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen désire obtenir l'opinion de la MRC concernant le nouveau nom de la circonscription électorale « Marie-Lacoste-Gérin-Lajoie ». Une correspondance en ce sens est déposée. La préfète et la préfète suppléante répondent.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

MRC14360/02/26

L'ordre du jour ayant été épuisé et aucune autre proposition n'étant faite,

Il est proposé par Sylvain Jutras

Appuyé par Stéphane Dionne



Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté de Drummond

ET RÉSOLU

QUE le conseil lève la présente séance.

ADOPTÉE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20 H 20.

Line Fréchette
Préfète

John Husk
Directeur général et greffier-trésorier

La signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la personne à la préfecture de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.